



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aéroport de Vatry

Question orale n° 965

Texte de la question

M. Benoist Apparu attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'avenir de l'aéroport de Paris Vatry. Châlons-en-Champagne a connu en décembre deux mauvaises nouvelles : l'annonce de la dissolution 2015 de la 1ère brigade mécanisée et du 1er RAMA, et celle du départ du chef-lieu de région. Le départ des soldats sera compensé en partie par un accompagnement spécial de l'Etat avec une aide de trente millions d'euros dont onze millions dans un contrat de redynamisation de site de défense en cours d'élaboration. Dès aujourd'hui des décisions peuvent être prises par l'État pour soutenir l'activité du territoire Châlonnais très affecté, en particulier en privilégiant l'utilisation de l'aéroport de Paris Vatry située sur le territoire de l'agglomération de Châlons pour gérer certains frets spécialisés comme le fret militaire ou le fret humanitaire. L'aéroport dispose de réels atouts : proximité de Paris, grande piste permettant le décollage et atterrissage de tout avion tout gabarit, une utilisation de jour comme de nuit et la forte présence de l'armée de terre dans l'est de la France. Une augmentation de son activité fret serait une bonne nouvelle pour le territoire Châlonnais. Il lui demande donc de faire de l'aéroport de Paris Vatry un aéroport de référence dans le domaine du fret militaire et humanitaire.

Texte de la réponse

AVENIR DE L'AÉROPORT DE PARIS-VATRY

M. le président. La parole est à M. Benoist Apparu, pour exposer sa question, n° 965, relative à l'avenir de l'aéroport de Paris-Vatry.

M. Benoist Apparu. Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur la situation de la ville de Châlons-en-Champagne. En décembre dernier, elle subissait deux décisions lourdes de conséquences pour son territoire : tout d'abord, elle a perdu 100 % de ses emplois militaires ; trois semaines plus tard, la préfecture de région lui était enlevée. Or, l'armée et la fonction publique sont les deux moteurs économiques de la commune de Châlons-en-Champagne. En trois semaines, nous avons fait une croix sur l'un et l'autre.

Dès lors, l'État s'est naturellement engagé à prendre des mesures de compensation pour le territoire. Le Premier ministre a annoncé une enveloppe d'environ 30 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de redynamisation des sites de défense. Cette première annonce du Gouvernement, que nous avons saluée, va dans la bonne direction.

Toutefois, nous attendons d'autres types de mesures de compensation économique. Ainsi, l'aéroport de Vatry, qui se trouve à dix-huit kilomètres de Châlons, possède une piste de rang international. Il accueille du transport de fret et de passagers, mais il est trop éloigné d'un bassin de vie d'importance pour que le nombre de passagers suffise à garantir son équilibre économique ; parallèlement, le fret aérien s'effondre en France.

Nous cherchons donc à attirer un trafic de substitution. Or, l'État, par l'intermédiaire de l'armée, traite du fret militaire et du fret humanitaire. Nous demandons donc au Gouvernement d'étudier de manière approfondie la possibilité de relocaliser à l'aéroport de Vatry ce fret qui est aujourd'hui éclaté entre plusieurs plateformes aéroportuaires. Dans le cadre des compensations que j'évoquais comme de l'aménagement du territoire indispensable à notre pays, il me semble en effet souhaitable que le Gouvernement s'engage à concentrer le fret humanitaire et militaire à l'aéroport de Vatry.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme George Pau-Langevin, *ministre des outre-mer*. Monsieur le député, vous avez interrogé M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'avenir de l'aérodrome de Paris-Vatry.

M. Benoist Apparu. C'est un aéroport...

Mme George Pau-Langevin, *ministre*. Ne pouvant être présent, il m'a chargée de vous répondre et je vous remercie de bien vouloir l'excuser.

Les difficultés d'aménagement de cette région nous sont bien connues et vous avez raison, monsieur le député, de rechercher des solutions permettant de redynamiser l'économie de cette partie du territoire national. L'aéroport de Vatry constitue une possibilité qui a déjà été examinée. Nous nous sommes plusieurs fois posé la question du rôle qu'il pouvait jouer pour compléter la capacité aéroportuaire du bassin parisien.

L'État a apporté son soutien à cet aéroport dans le cadre des travaux confiés depuis 2003 au député Gonnot et à la mission Dermagne, et plus récemment en 2011 et 2012, en marge des réflexions confiées au préfet Viau sur l'avenir de l'aéroport de Paris-Orly. Le constat est le suivant : à terme, l'aéroport de Vatry pourra certainement compléter le système aéroportuaire parisien pour le développement des marchés de transport de fret et de passagers par des compagnies à bas coûts.

S'agissant de l'activité de passagers, l'aéroport propose d'ores et déjà une offre de liaisons aériennes régulières opérées par les compagnies à bas coûts Ryanair et JetairFly, et une offre de vols charters en partenariat avec le voyageur Top of Travel. C'est grâce à de telles solutions que l'aéroport de Beauvais s'est beaucoup développé.

S'agissant de l'activité de fret, l'aéroport dispose en termes d'infrastructures et d'environnement d'atouts indéniables qui sont propices à son développement. Il y a quelques années, le ministère des transports a accompagné le lancement par la compagnie Yangtze River Express d'une liaison entre Vatry et la ville chinoise de Chengdu. Il encourage aussi souvent que possible la desserte de l'aéroport de Vatry lors des discussions relatives aux accords aériens bilatéraux ou lors d'échanges avec des compagnies aériennes désireuses de desservir la France.

Croyez bien que nous regrettons que ces initiatives ne débouchent pas sur davantage de succès. Il est essentiel que les acteurs locaux continuent de promouvoir le développement d'une activité pérenne pour l'aéroport. Soyez assuré que le Gouvernement continuera à vous soutenir dans ces démarches.

M. le président. La parole est à M. Benoist Apparu.

M. Benoist Apparu. Je sais, madame la ministre, que ce sujet n'est pas de votre ressort et j'entends bien la réponse que vous me faites. Je précise simplement qu'elle ne correspond pas à ma question. Je vous ai interrogée sur des décisions qui appartiennent à l'État. C'est lui qui organise des trafics de fret militaire et humanitaire. C'est donc de lui que relèvent les décisions en la matière.

Ma question ne portait ni sur des accords internationaux, ni sur le développement du fret commercial privé, ni sur celui du transport privé de passagers : nous essayons naturellement, avec vos services, de manière traditionnelle, de développer le dynamisme de ces activités commerciales. Elle portait sur un domaine dans

lequel il appartient à l'État de prendre des décisions. Il assumerait ses responsabilités en matière de compensation pour notre territoire en décidant que le fret humanitaire et militaire sera désormais établi à Vatry.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 965

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1818

Réponse publiée au JO le : [25 mars 2015](#), page 3051

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 mars 2015](#)